

République Tunisienne

**Ministère de
l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
Scientifique**

Université de Monastir



CONSULTATION N° 48/2016

Cahier des charges pour l'étude économique et financière inscrite dans le cadre du projet de valorisation des résultats de la recherche

Intitulé :

Valorisation des ressources zooplanctoniques de Sebkhha Sidi El Hani pour l'alimentation des êtres aquacole

Partie I

Cahier des Clauses Administratives Particulières

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

L'Institut de Biotechnologie de Monastir se propose de lancer une consultation auprès des sociétés de service et de bureaux d'études pour effectuer une étude technico-économique et financière conformément aux articles suivants :

Cadre général :

Le développement des recherches sur l'élevage des poissons marins a largement favorisé l'étude des besoins nutritionnels des téléostéens. Les besoins nutritionnels des poissons ne changent pas quelle que soit la nourriture, naturelle ou artificielle. Les exigences protéiques, lipidiques, parfois glucidiques, minérales et vitaminiques proviennent des organismes du milieu aquatique ou de diètes préparées.

L'exploration du secteur de l'alimentation des poissons en Tunisie montre deux faits importants :

- L'existence d'un stock naturel de zooplancton non exploité dans les salines et les sebkhas
- L'importation de la quasi-totalité de l'alimentation des poissons d'élevage.

L'objectif de ce projet est de produire un aliment local à base de zooplancton récolté directement de la saline (et/ou) de la sebkha de Sidi El Hani (et/ou) du zooplancton de culture obtenu à partir de souches sélectionnées à Sidi El Hani.

Objectif spécifique du travail demandé:

Création d'une entreprise viable pour l'exploitation de la ressource naturelle zooplanctonique à l'échelle locale du site d'étude, puis examiner la possibilité de son extension à l'échelle nationale.

L'étude de faisabilité du projet comprendra, de façon classique, trois volets :

- Étude de marché
- Étude technique
- Étude financière

L'étude de faisabilité sera conçue comme un plan d'affaires à double usage :

- D'abord, pour intéresser un promoteur à investir et à prendre en charge le management du projet ;
- Ensuite, pour convaincre les établissements financiers à financer le dit projet.

➤ Et sera complétée par un volet juridique portant sur le montage juridique du projet. Une dernière partie sera consacrée au développement d'un modèle d'optimisation de l'alimentation des poissons qui devrait aboutir à déterminer des formules alimentaires au moindre coût et répondant aux exigences physiologiques de croissance et de reproduction.

Volet 1 : Étude financière.

Coût d'investissement

Le coût d'investissement du projet devra être estimé à partir de :

- l'évaluation des coûts de toutes les immobilisations à mobiliser durant toute la durée de vie du projet (répartis annuellement) :
 - Frais d'établissement (frais d'étude et autres frais antérieurs à la réalisation du projet) ;
 - Terrain et aménagement,
 - Bâtiments et locaux,
 - Equipements de production,
 - Moyen de manutention et de transport,
 - Matériels informatiques et logiciels,
 - AAI (Aménagements Agencements et Installations),
- L'évaluation du besoin en fonds de roulement annuel.

Chiffre d'affaires prévisionnel

A partir de l'étude de marché et notamment des prévisions de vente et des propositions de prix, il vous est demandé d'estimer le chiffre d'affaires prévisionnel de l'entreprise sur les 5 premières années d'activité.

Charges prévisionnelles

Les différentes charges nécessitées par l'exploitation du projet seront estimées et prévues année par année durant la durée de vie du projet. Ces charges seront décomposées, selon les principales familles, ainsi qu'il suit :

- Matières premières,
- Matières consommables,
- Fournitures d'énergie (électricité, gaz, eau),
- Charges du personnel,
- Charges d'entretien (estimées généralement en pourcentage des coûts d'investissement)
- Autres charges d'exploitation,

Un coût de revient à la tonne sera calculé.

Schéma de financement et avantages fiscaux et financiers

Le montant du financement est celui qui permettra de couvrir le coût du projet ci-dessus (fonds de roulement inclus). Le financement pourrait être assuré par :

- les fonds propres,
- des conventions de portage avec des SICAR (Société d'Investissement à Capital Risque)
- les subventions et primes directes ou indirectes (pouvant être octroyées en vertu du Code des Investissements et d'autres incitations),
- les emprunts auprès d'établissements financiers.

Le schéma de financement du projet sera arrêté en fonction de la situation financière de la société et en optimisant les avantages qu'elle peut tirer de l'ensemble des dispositions offertes par les textes législatifs et réglementaires et par les institutions financières. Il définira :

- ✓ les sources de financement, et les montants correspondants,
- ✓ les conditions de financement : taux d'intérêts et délais de remboursement pour les emprunts, subventions, ...

Le Consultant étudiera le montage juridique permettant d'optimiser à la fois les avantages financiers qui peuvent être tirés et les conditions d'exploitation.

Le plan financier

Le Consultant devra présenter pour la période du projet les différents tableaux de prévisions :

- le tableau d'amortissement des investissements,
- le tableau de remboursement des emprunts (principal et intérêts),
- Le compte de résultat prévisionnel : des indicateurs sur l'exploitation seront également calculés : variation du chiffre d'affaires, de la marge brute d'exploitation, du résultat avant impôt, ratio résultat/CA, ...
- Le tableau emplois-ressources,
- Les bilans prévisionnels.

Indicateurs de rentabilité et étude de sensibilité

A partir des calculs précédents plusieurs indicateurs de rentabilité seront calculés :

- cash-flow prévisionnel du projet à dette nulle,
- cash-flow actualisé,
- taux de rentabilité interne (ou intrinsèque) du projet (TRI),
- délai de récupération des investissements.

Une étude de sensibilité à la valeur des principaux paramètres devra être établie, en particulier :

- le prix de vente
- les quantités vendues.

Volet 2 : Étude du volet juridique

Il s'agit en particulier de proposer la forme juridique la plus appropriée au dit projet, compte tenu des avantages publics accordés au secteur aquacole.

Volet 3: Optimisation de l'alimentation des poissons

En Tunisie, l'aquaculture ne représente que 5% de la production totale en produit aquatique. Le développement de cette activité passe par la maîtrise de plusieurs paramètres notamment l'alimentation. La nutrition des poissons en aquaculture présente un secteur très important de point de vue coût d'élevage. Ce coût est évalué, pour les principales espèces aquacoles, à plus de 60% de la valeur du produit fini.

L'objet de cette partie de travail consiste à développer un modèle d'optimisation de l'alimentation des poissons compte tenu des différents aliments disponibles et des besoins nutritionnels de croissance et de reproduction des poissons. Il s'agit en particulier de trouver des formules alimentaires au moindre coût répondant aux exigences de croissance et de reproduction des poissons.

ARTICLE 2 – SOUMISSIONNAIRES ADMIS A PARTICIPER

Cette consultation s'adresse aux bureaux d'études opérant dans le domaine des services et création d'entreprises ou des experts spécialistes dans la matière.

Le soumissionnaire doit présenter le CV de l'expert qui sera en charge de cette étude. Ce dernier doit justifier d'une bonne expérience dans le domaine agricole et plus particulièrement dans l'économie rurale. En plus, l'expert doit justifier d'une participation à plusieurs projets nationaux et internationaux afin de garantir le respect des délais de réalisation des différentes étapes du projet sus définies.

ARTICLE 3 – DÉLAIS DE RÉALISATION

La durée prévue du projet est de 06 mois pour réaliser les volets 1,2 et 3.

ARTICLE 4 – COMITÉ DE SUIVI

Un comité composé du chef du projet VRR, du directeur de l'ISBM et de tous les partenaires permanents du projet sera constitué et aura pour mission :

- le choix du bureau d'étude ou de l'expert qui répond aux exigences précédemment citées
- la validation des rapports scientifiques délivrés par le bureau d'étude choisi.

ARTICLE 5 – MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION

Le comité de suivi procédera au dépouillement financier et technique des offres. Pour départager les différents soumissionnaires, le dépouillement des offres sera basé essentiellement sur la qualification du chef de projet, ces références par rapports à des projets nationaux et internationaux.

ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement relatif à la présente consultation sera effectué selon l'échéancier suivant :

- a- **30 %** de la somme qui sera arrêtée après cette consultation sera directement versée au bureau d'étude à la signature du contrat.
- b- 30% à la réception de la première version de l'étude pour discussion et validation.
- c- 40% après la validation du rapport final par le comité de suivie définie dans l'article 4.

ARTICLE 7 - PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres préparées par le soumissionnaire doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée, sur laquelle est inscrite la mention :

**« NE PAS OUVRIR
Appel d'Offre N° 48/2016
ISBM – VRR - SIDI EL HENI »**

La date limite de réception des offres est fixée au **10/11/2016**. Le cachet du bureau d'ordre de l'ISBM faisant foi.

La Directrice
Pr. Féthia SKHIRI

Le consultant

OFFRE DE PRIX

Objet : Consultation ISBM N°: 0XX/2016

	PRIX
Volet 01, 02, 03	
Total	

Montant total en toute lettre :

Cachet et signature du bureau d'étude